



# FNEE CGT

Fédération Nationale  
des personnels

*des ministères de l'Écologie,  
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,  
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site internet : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Paris le 8 mars 2022

## Compte rendu de l'audience avec la ministre Barbara Pompili le 7 mars 2022 à l'hôtel de Roquelaure

Il convient de préciser les circonstances dans lesquelles s'est préparé cette réunion. La CGT par l'intermédiaire du secrétaire du CHSCTM a été informé le vendredi après-midi que la ministre souhaitait rencontrer les représentants du CHSCTM le lundi pour évoquer le terrible accident qui a provoqué le décès de deux personnels sur le RN 90 en Savoie et plus généralement les conditions de travail des personnels du MTE.

La Ministre a ouvert le débat en rappelant les mesures mises en place immédiatement après l'accident, le dispositif d'aide psychologique (médecin de prévention, cellule urgence médico psychologique, assistante sociale). Le Ministre des Transports et le DGITM se sont également rendus sur place, même si cela peut paraître dérisoire et insuffisant à nos yeux. Le représentant des médecins de prévention au CHSCTM a rappelé récemment l'importance de ces reconnaissances symboliques pour les familles.

La ministre a fait plusieurs annonces, avant de répondre aux questions des représentants du personnel.

1. La réalisation d'un audit sur le dispositif de prévention des risques professionnels et sur les moyens mis en œuvre avec un regard sur celui d'autres pays européens.
2. La création d'un grade C3 + dans les corps des PETPE pour mieux reconnaître les CEE.
3. Concernant les incivilités des usagers de la route à l'encontre des personnels des routes, la campagne de communication sera avancée avant les départs des vacances d'été.
4. La modification statutaire portera également sur l'intégration de la possibilité de promotion à titre posthume.
5. La loi 3DS sera accompagnée d'un dispositif de maintien des rémunérations pour les agents transférés.

A la suite des interventions des organisations syndicales la Ministre a indiqué dans les cas d'incivilités les services devaient porter plainte, sans aller plus loin quant aux facilités données aux personnels pour bénéficier de la protection fonctionnelle.

Elle a indiqué être témoin d'une prise de conscience collective de l'intérêt commun que représente les missions ministérielles. Et que grâce à elle, la baisse des effectifs avait été atténuée. Nous laissons les agents apprécier la réalité de ces propos sur le terrain et dans les services.

Elle a enfin indiqué être attentive à la protection de la santé des agents et être parfaitement au courant des événements graves et du nombre de suicides de ces derniers mois.

Ce à quoi la CGT a répondu que la première chose à faire n'était certainement pas de supprimer les CHSCT et les CLHSCT. Concernant l'autre bonne nouvelle, la création du C3+, elle ne contre balance pas le principal écueil qu'est le tassement des grilles, et les cas d'inversion de carrière qui frappe certains CEEP lors de la promotion en B. La CGT a outre rappeler l'absence de bonification du service actif qui rend totalement non opérationnel ce dispositif.

Concernant l'appréciation portée par la CGT sur les différentes annonces, nous ne sommes pas dupes. Le maintien des rémunérations pour les transferts à venir n'a rien d'extraordinaire. Il s'agit d'une disposition forcément limitée dans le temps (2ans de maintien pour ce que l'on connaît aujourd'hui).

Et ce qui apparait comme le plus important, c'est l'aveu explicite que certains vont perdre en rémunération !

Quant à la création du grade C3+, même si cela est une avancée, il n'en demeure pas moins qu'il existe déjà dans la fonction publique territoriale et que les personnels transférés en auraient de toute façon bénéficier en passant du statut de fonctionnaire de l'Etat à celui de fonctionnaire territorial. Cette disposition relevant d'une réforme statutaire, les négociations ne devraient pas démarrées avant l'automne.

En tout et pour tout, l'audience n'aura duré qu'un peu moins d'une heure.

## Déclaration des représentants CGT à l'audience avec la ministre Barbara Pompili le 7 mars 2022 à l'hôtel de Roquelaure

Madame la Ministre,

Nous vous remercions de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder aujourd'hui. C'est une surprise ! Pouvoir nous adresser à la Ministre en personne, sans filtre, est pour nous une opportunité. Voilà pour ce qui est des amabilités et nous nous en arrêtons là. Avec une audience prévue pour ne durer qu'une heure et un délai de prévenance pour le moins discutable, il semble évident que vous avez cherché à imposer l'impréparation de cet entretien. En vain, car nous sommes prêts depuis longtemps et nous ferons le job tant il y a à dire.

Depuis votre arrivée à la tête de ce ministère, vous n'avez pas une seule fois daigné venir nous rencontrer.

Pas une seule fois vous enquérir auprès de nous, de l'état de santé des agents, et de leurs conditions de travail. Comment y voir autre chose que du mépris et pas seulement vis-à-vis des représentants que nous sommes mais vis à vis de tous les personnels du ministère.

Etes-vous seulement au courant que depuis moins de deux ans un agent met fin à ses jours chaque mois ? 18 suicides et malgré cela les réorganisations se poursuivent.

Etes-vous au courant que des agents des routes sont victimes d'agression et parfois de manière très violente, notamment en région Ile de France ? Malgré cela les agents peinent à bénéficier de la protection fonctionnelle et les services ne portent pas plainte en cas d'incivilité ou d'agression.

Etes-vous au courant que nous déplorons au minimum un accident par semaine de collision sur les chantiers ou les balisages d'urgence ? Malgré cela les baisses d'effectifs se poursuivent, générant du travail isolé, dégradant les conditions de travail sans que les propositions faites par les représentants du personnel ne soient entendus.

Dans ces conditions malheureusement nous ne pouvons qu'être une fois de plus en colère après les dramatiques accidents survenus le 12 décembre et le 2 mars, trois décès en service un fonctionnaire et l'autre contractuel de la DIRCE et un fonctionnaire DIRCO.

A ce titre nous vous demandons solennellement que les deux fonctionnaires décédés dans l'exercice de leur fonction puissent bénéficier d'une promotion au grade supérieur à titre posthume. C'est la moindre des choses pour les familles et les proches, et c'est en votre pouvoir.

Nous attendons une réponse précise sur ce point et tous ceux que nous évoquerons lors de notre échange.

Nous arrivons au terme de notre dernier mandat, car il n'y aura plus de CHSCT.

Quand on prétend se soucier de la santé des personnels on ne supprime pas les CLHSCT et les CHSCT.